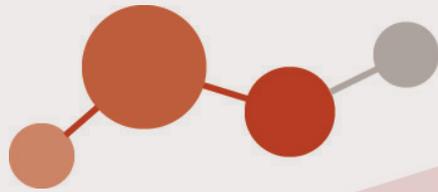




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Plan
régional santé
au travail
Nouvelle-Aquitaine**

2021 | 2025

Le mot du directeur régional

Préserver la santé des femmes et des hommes au travail est un défi du quotidien. En effet, en 2020 en France, 540 000 accidents du travail dont 550 mortels sont à déplorer, hors accidents de la route.

*Ces accidents du travail et maladies professionnelles peuvent impacter à jamais la vie des personnes qui en sont victimes et nous obligent à poursuivre nos efforts en *matière de prévention et à agir collectivement.*

Pour relever ce défi, le Plan Régional Santé au Travail (PRST) constitue, depuis 2004, un espace unique qui rassemble des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ainsi que tout l'écosystème de la prévention en région autour d'objectifs communs, cela afin de proposer des actions de prévention coordonnées et innovantes, répondant aux besoins constatés sur le terrain.

Le choix a été fait de miser sur l'intelligence collective en co-construisant avec l'ensemble des parties prenantes un plan qui nous rassemble.

Ainsi, le dialogue social a nourri l'intégralité de ce quatrième plan, avec des échanges constants et une participation active des représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT). La CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, l'OPPBT, l'ARS, la MSA, l'ARACT, les DDETS et DDETSPP, PRESANCE et les Services de Prévention et de Santé au Travail de la région se sont mobilisés pour participer aux travaux de son élaboration. D'autres acteurs ont également apporté leur contribution.

S'il s'inscrit dans la continuité du précédent plan, il accompagne également le déploiement de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Il vise à répondre aux défis d'aujourd'hui, mais aussi à ceux de demain en misant sur une approche décloisonnée de la santé au travail, de la santé publique et de la santé environnementale. Les efforts seront renforcés autour de la prévention des accidents du travail graves et mortels, véritable fil d'Ariane de ce plan.

Cette dynamique doit maintenant se poursuivre afin de décliner les actions proposées et de faire de ce 4ème plan un cadre vivant, pratique et opérationnel reconnu en matière de prévention des risques professionnels en Nouvelle-Aquitaine, avec un objectif : préserver collectivement la santé et la sécurité des travailleurs.

«Individuellement nous sommes une goutte d'eau. Ensemble, nous sommes un océan.»

Ryunosuke Satoro

La parole aux vice-présidents

du comité régional de prévention et de santé au travail



Monsieur ESTURGIE, Vice-Président

MEDEF Nouvelle-Aquitaine

Un travailleur qui tombe dans un puits ou du haut d'un toit, un jeune intérimaire happé par une machine, un salarié intoxiqué par un produit chimique, ou dont la santé a été altérée par une exposition non protégée aux poussières de bois, à la silice ou aux nanoparticules, un apprenti qui n'avait pas intégré les consignes de sécurité, un déplacement professionnel changé en tragédie après un accident routier, un senior qui perd son emploi par suite d'une incapacité ou d'une maladie professionnelle... autant de drames absolus qui brisent des vies, des familles, des équipes, des entreprises. Autant de situations qui pour autant ne sont pas des fatalités: pour faire échec aux risques professionnels, le Plan Régional Santé au Travail 4 fédère l'ensemble des acteurs concernés autour d'objectifs opérationnels clairement identifiés en vue de prioriser des actions concrètes pour agir dans la durée jusqu'en 2025 et au-delà.

Renforcer la prévention primaire et la qualité de vie au travail, lutter avec obstination contre les risques d'accidents ou de maladies professionnelles, veiller aussi sur les risques émergents liés aux innovations technologiques ou sociétales comme par exemple les nouvelles technologies de fabrication, les mobilités alternatives ou le télétravail, prévenir la désinsertion professionnelle des plus vulnérables, constituent autant d'objectifs partagés par les acteurs du PRST 4. Ils sont aujourd'hui complétés par l'exigence de la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre les accidents graves et mortels, transversal à toutes les problématiques de prévention. Un accent particulier mérite aussi assurément d'être porté sur les personnes et les entreprises les plus vulnérables: jeunes, seniors, travailleurs temporaires, saisonniers, petites entreprises.

Le PRST 4 Nouvelle-Aquitaine entend se donner les moyens de ces objectifs à travers quelques orientations volontaristes, notamment:

- décloisonner les enjeux et les acteurs de la santé, de la prévention et de la qualité de vie au travail, parmi lesquels les employeurs, les salariés et leurs représentants (branches professionnelles, instances représentatives du personnel...);
- renforcer l'appropriation collective des enjeux et des moyens pour promouvoir une culture opérationnelle de prévention à travers l'approfondissement d'un dialogue social adapté;
- déployer et coordonner une communication qui ne soit ni atomisée par la multiplicité des sujets, ni autocentrée sur le seul écosystème des préventeurs, mais directement ouverte sur les acteurs du travail;
- évaluer méthodiquement les actions en distinguant indicateurs de moyens et de résultats.

La loi du 2 août 2021 a fixé un nouveau cadre pour la santé au travail et son interaction avec la santé publique. Mais développer la santé et la qualité de vie au travail est avant tout l'affaire de tous et de chacun. La crise sanitaire nous a permis de mesurer l'importance de la vigilance face aux menaces de l'insouciance: la leçon vaut pour tous les risques du quotidien, au premier chef ceux rencontrés dans le cadre du travail. Elle doit devenir aujourd'hui et demain un levier essentiel du management des entreprises et des organisations.

CROCT, GPRO, CRPST : c'est quoi ?

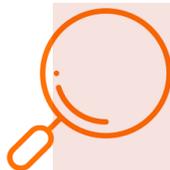
Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) est une instance régionale placée auprès du Préfet de région qui est chargée de participer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail ainsi qu'à la coordination des acteurs intervenant dans ces domaines.

Au sein du CROCT a été créé un Groupement Permanent Régional d'Ori-entation, instance limitée aux organisations syndicales et patronales représentatives, à la CARSAT et à la DREETS, afin de renforcer l'implication des partenaires sociaux dans l'orientation des politiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail et de dynamiser le dialogue social dans ces domaines.

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit de rénover la gouvernance en santé au travail en mettant en place, à la place du GPRO, un Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST).

La parole aux vices-présidents

du Groupe Permanent Régional d'Orientation de Nouvelle-Aquitaine



**CROCT,
GPRO,
CRPST :
c'est quoi ?**

Le CRPST, qui remplace le GPRO, a été installé en Nouvelle-Aquitaine le 28 juin 2022.

Il comprend un collège des partenaires sociaux, avec cinq représentants des salariés (CGT, CFDT, CGT-FO, CFE-CGE) et cinq représentants des employeurs (MEDEF, CPME, U2P) et un collège des administrations régionales de l'Etat et des organismes régionaux de sécurité sociale (DREETS, CARSAT, MSA).

Le CRPST a notamment pour missions de formuler les orientations du plan régional santé au travail et de participer au suivi de sa mise en œuvre, de promouvoir l'action en réseau de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux de la prévention des risques, de contribuer à la coordination des outils de prévention mis à la disposition des entreprises et de suivre l'évaluation de la qualité des services de prévention et de santé au travail.



Monsieur MORO, Vice-Président

CGT Nouvelle-Aquitaine

Ce 4^{ème} Plan Régional Santé au Travail (PRST 2021-2025) doit permettre de diagnostiquer et d'inscrire concrètement dans notre territoire Nouvelle Aquitaine, la prévention des risques professionnels du Plan Santé au Travail (PST) national qui accompagne le déploiement de la loi du 02 août 2021. Ainsi, les représentants de l'état, les partenaires sociaux, la Sécurité Sociale, les experts, les préventeurs, notamment, participent au sein de plusieurs groupes de travail à la construction, à l'évolution, à la diffusion, à la promotion et à l'évaluation de ce PRST.

Le collège des différentes organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CGT-FO, CFE-CGC) contribue lui, pleinement et activement à ce plan, en représentant toutes les sensibilités, tous les secteurs d'activités, des travailleurs de la région Nouvelle Aquitaine. Il soutient, il défend les intérêts physiques et moraux des femmes et des hommes qui exercent une activité professionnelle. Il protège leur santé et leur sécurité dans le milieu professionnel, en promouvant la parité et le dialogue social, afin d'améliorer quotidiennement les conditions de travail dans les entreprises. Sans négliger l'insertion des travailleurs handicapés qui doit être une réalité, voire une priorité.

De faire de ce plan régional, un outil utile pour les travailleurs du territoire, car il y a encore beaucoup trop d'accidents du travail graves et mortels, encore trop de maladies, d'usures et de désinsertions professionnelles, sans oublier les risques psycho-sociaux souvent invisibles.

De faire de ce plan régional, un instrument qui fera encore progresser les conditions de travail par l'appropriation du Document Unique d'Évaluations des Risques Professionnels dans toutes les entreprises, par la mise en œuvre d'une Qualité de Vie et des Conditions de Travail réelle, par la prévention des situations à tout type de risque et par une formation professionnelle adaptée à cette perspective.

De faire de ce plan régional, une veille dynamique pour les travailleurs qui pourraient être soumis à des risques émergents.

La « santé et la sécurité au travail » dans le cadre d'un diagnostic partagé est une priorité absolue, dans l'intérêt de tous.

SOMMAIRE

P.06 Le PRST, c'est quoi ?

Un plan régional qui décline le Plan national de Santé au Travail (PST)

P.07 La méthodologie

Un plan régional co-construit avec les acteurs locaux pour répondre aux spécificités territoriales ..

S'appuyant sur l'expérience pour construire l'avenir...

Prenant en compte la lutte contre les accidents du travail graves et mortels...

et misant sur l'intelligence collective

P.08 Un plan régional qui fédère une multitude d'acteurs

Un plan régional s'inscrivant dans la continuité du précédent plan, tout en l'enrichissant de sujets nouveaux

P.09 Chiffres clés

P.10 / P.13 Diagnostic territorial

P.14 Panorama synthétique

P.15 Axe transversal Lutter contre les accidents du travail graves et mortels

P.16 / P.20 Axe stratégique 1 Renforcer la prévention primaire et la culture de prévention

P.21 Axe stratégique 2 Prévention de la désinsertion professionnelle

Prévention de l'usure, maintien dans l'emploi et accompagnement des salariés et des entreprises concernés

P.22 Axe stratégique 3 : Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

P.23 Axe stratégique 4 Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail

P.24 Groupes supports à l'ensemble du plan

P.25 Liste des fiches actions

P.26 / P.28 Glossaire

LE PRST, C'EST QUOI ?

Un plan régional qui **décline le Plan national de Santé au Travail (PST)**

Tous les cinq ans depuis 2004, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail dans le cadre du Plan National de Santé au Travail (PST).

Le 4^{ème} PST 2021-2025 a été co-construit entre l'Etat, la Sécurité Sociale et tous les organismes de prévention ainsi que les partenaires sociaux.

L'enjeu de ce plan est **d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir des risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail.**

Les fondamentaux :

- la primauté de la logique de prévention par rapport à la logique de réparation,
- la promotion d'une approche positive de la santé,
- la place majeure du dialogue social autour des conditions de travail,
- la prévention de la désinsertion professionnelle et l'accompagnement des salariés vulnérables.



Alain IGORRA

Représentant **PREANSE**
Nouvelle-Aquitaine
Directeur **SSTI 33**



Une impulsion majeure a été donnée par l'ANI du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et de conditions de travail et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

Le PST 4 traduit leur contenu et leur confère une dimension pleinement opérationnelle. Dans la continuité de la loi du 2 août, la transversalité entre santé au travail, santé publique et santé environnement se concrétise.

Parallèlement, de nouvelles thématiques ont été intégrées, à l'image des effets du changement climatique, des crises ou de l'égalité entre les femmes et les hommes. [Pour consulter le PST 4](#)

Pierre FABRE

Chef du Pôle Travail
DREETS Nouvelle-Aquitaine



Ce 4^{ème} plan national est composé d'un axe transversal relatif à **la lutte contre les accidents du travail graves et mortels**, qui fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans le cadre d'un plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels. [Consulter le plan](#)

Le PST est ensuite décliné dans chaque région par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en plans régionaux de santé au travail (PRST).



Patrick BARDET,

Ingénieur Conseil Régional
Responsable du service prévention
à la **CARSAT Aquitaine**

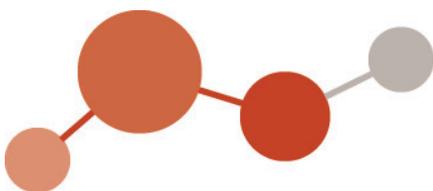


LA MÉTHODOLOGIE

Un plan régional co-construit avec les acteurs locaux pour répondre aux spécificités territoriales ...

Le PRST est déployé et mis en œuvre en lien avec les acteurs locaux pour répondre concrètement aux besoins des employeurs, des salariés et de leurs représentants sur le terrain :

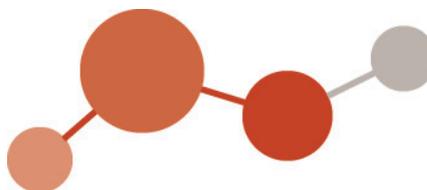
- organisations syndicales d'employeurs et de salariés membres du CROCT,
- organismes de sécurité sociale,
- acteurs de la prévention professionnelle (services de prévention et de santé au travail, OPPBTP, ...),
- administrations régionales de l'Etat (DREETS - ARS - DREAL...).



... S'appuyant sur l'expérience pour construire l'avenir...

Fort du bilan national du PST 3 et du bilan régional du PRST 3, premier plan santé au travail à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, des orientations ont été fixées dès 2021 par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés réunies dans le Groupe Permanent Régional d'Orientation Nouvelle-Aquitaine pour préparer les travaux de co-construction du 4^{ème} plan.

Sur la base de ces travaux préparatoires, des orientations ont été fixées, donnant ainsi un cap partagé au 4^{ème} plan régional santé au travail de Nouvelle-Aquitaine.

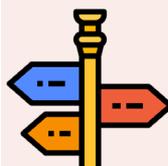


... Prenant en compte la lutte contre les accidents du travail graves et mortels...

À l'instar du plan national, la lutte contre les accidents du travail graves et mortels irrigue ce quatrième plan régional santé au travail.

... et misant sur l'intelligence collective

Le PRST 4 Nouvelle-Aquitaine a été construit de manière participative, aussi bien que ce soit pour en déterminer les grands axes que pour en préciser le contenu, dans le cadre de groupes de travail.



Les orientations du PRST 4 fixées par le GPRO Nouvelle-Aquitaine :

- un PRST en prise avec le terrain ;
- un PRST réaliste et innovant ;
- un PRST lisible et visible ;
- un PRST qui repose sur un travail collectif et participatif ;
- un PRST efficient, qui puisse atteindre ses objectifs.

LA MÉTHODOLOGIE



4 réunions

du Comité régional d'orientation des conditions de travail et 4 réunions du Groupe permanent Régional d'Orientation des conditions de travail, préparant les travaux du PRST 4

2 réunions

du Comité technique du PRST 4

2 réunions

du comité régional d'orientations des conditions de travail élargies au comité technique du PRST NA



2 séminaires dédiés

à la co-construction du PRST 4 réunissant chacun **plus de 60 participants**, dont un dédié à la présentation du diagnostic territorial santé au travail de la région, et un dédié à des ateliers participatifs misant sur l'intelligence collective.



16 thématiques de travail

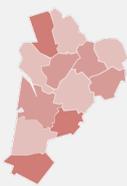
dont 3 supports à l'ensemble du plan Pilotées et copilotées **par près de 30 personnes** pour définir les actions à inscrire dans le plan régional au cours de **38 réunions**



Près de 220 personnes

issues de toute la région Nouvelle-Aquitaine inscrites dans les travaux des groupes de travail représentant **plus de 50 structures**

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Profil de la région Nouvelle-Aquitaine

1^{ère} région de France métropolitaine en superficie 4^{ème} en population

Une population relativement âgée

(21.0% des habitants ont plus de 64 ans et 22.2% ont moins de 20 ans - respectivement 17.5% et 24.4% en France métropolitaine)

Une région attractive

Quels emplois en Nouvelle-Aquitaine ?

Au 31 décembre 2019, la région Nouvelle-Aquitaine comptabilise **2 119 336 emplois salariés**, dans **638 329 établissements**.

A l'instar de la France métropolitaine, près de **72%** de ces établissements **ont moins de 10 salariés** et concentrent **25.4% des salariés**.

Une région marquée par des spécificités, en comparaison avec la France métropolitaine



La région la plus agricole de France

La région Nouvelle-Aquitaine est la première région européenne pour la valeur de sa production agricole (vignes, céréales, élevages,...).

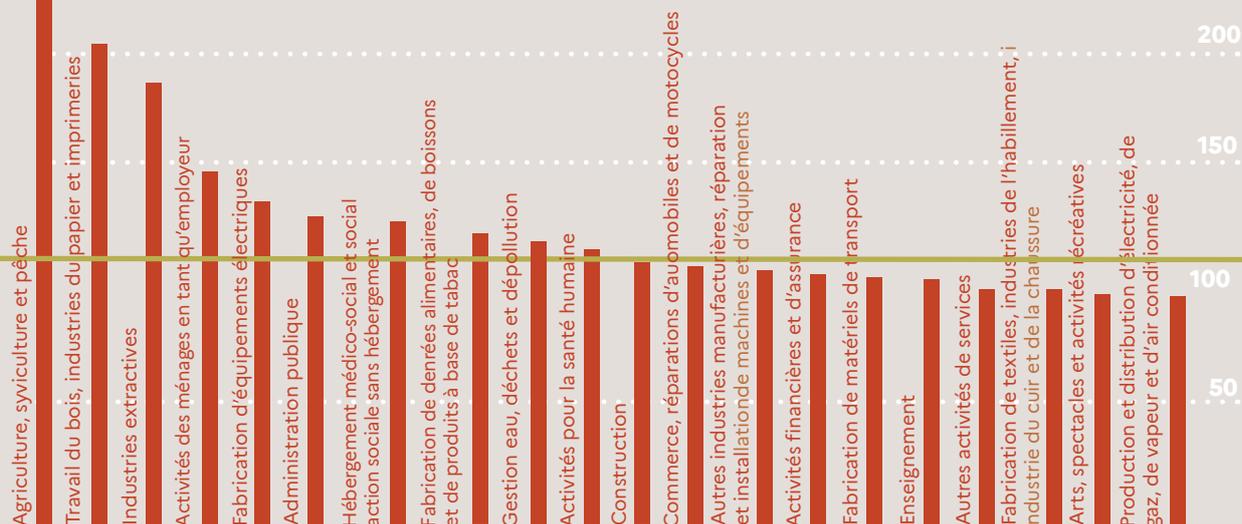
Cette spécificité régionale se traduit sur l'emploi néo-aquitain : **la part de l'agriculture dans l'emploi est plus élevée que dans les autres régions métropolitaines** (4.4% de l'emploi total régionale), même si on constate une baisse de l'emploi agricole au cours des deux dernières décennies.

Une région marquée par des spécificités en comparaison avec la France métropolitaine

Source : Insee - FLORES 2019

Lecture

Pour 100 emplois salariés dans le secteur agricole en moyenne nationale, 220 emplois salariés en Nouvelle-Aquitaine



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Les Chiffres clés de la sinistralité du régime général, en 2019, en Nouvelle-Aquitaine

Source CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, chiffres clefs de la sinistralité 2019

210 404 établissements : + 3%

1 553 525 salariés : + 2.2%

Plus de **60 405 accidents du travail avec arrêt : -1.5%**

Accidents du travail graves **3 487 + 15.5%** mortels : **74 + 34.5%**

Indice de fréquence : **38.9 : -3.6%**

Avec **38,9 accidents du travail pour 1 000 salariés** en 2019, la sinistralité a baissé en Nouvelle-Aquitaine par rapport à 2018.

Elle continue toutefois de se maintenir au-dessus de **l'indice de fréquence national** (33.5 accidents du travail pour 1 000 salariés).

Si après quatre années de hausse (2015-2018), le nombre d'accidents du travail avec arrêt dans la région est en baisse, on observe toutefois un

accroissement du nombre d'accidents du travail graves qui enregistre une courbe inverse : **le nombre augmente de 15,5 %** en 2019, alors qu'il était en diminution depuis 2015.

En outre, on comptabilisait en 2019, **74 accidents du travail mortels**, soit une augmentation de 34.5 % par rapport à 2018.

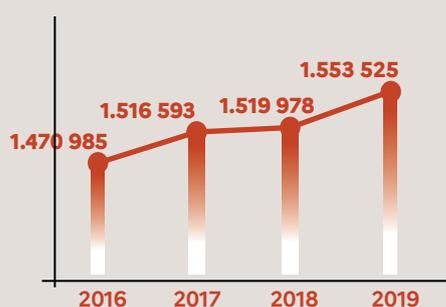
Evolution sur 4 ans de la sinistralité

Source CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, chiffres clefs de la sinistralité 2019

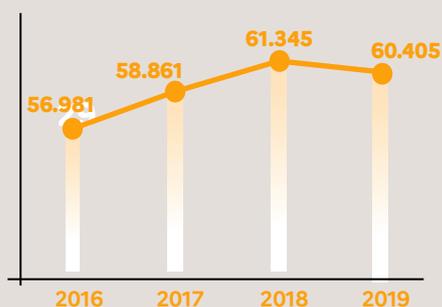
Nombre d'établissements



Nombre de salariés



Nombre d'AT avec arrêt

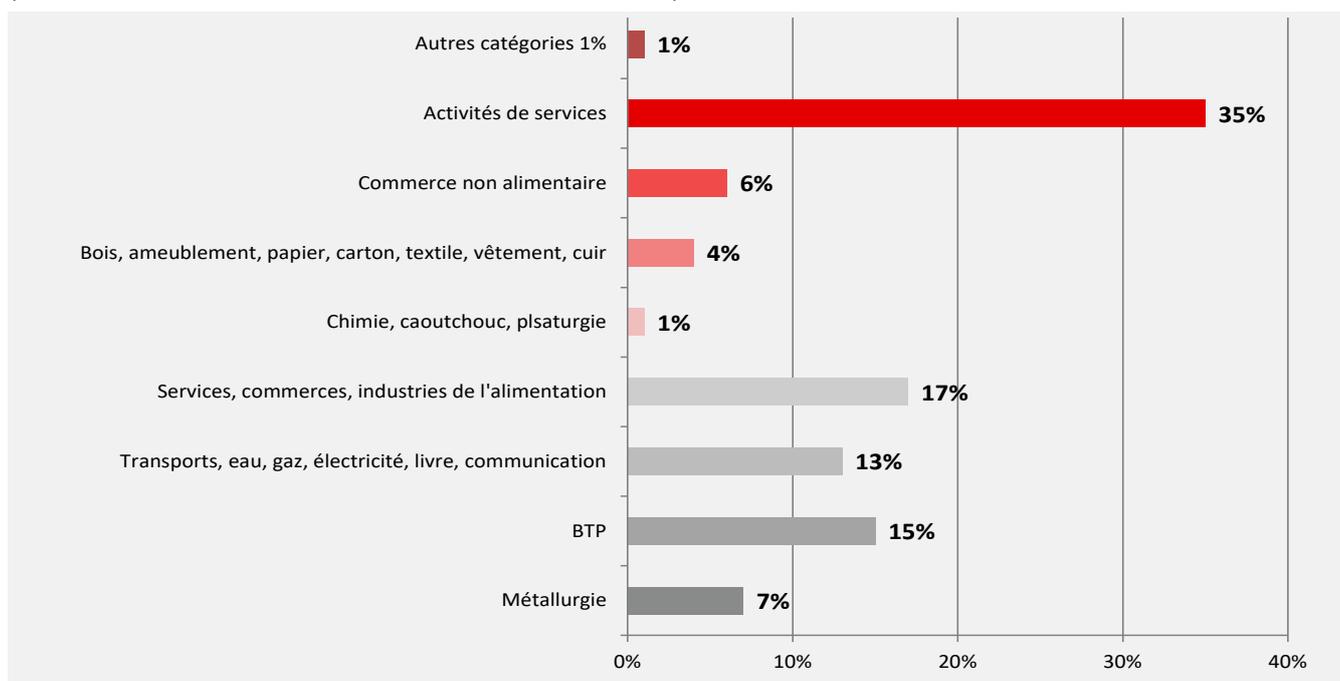


Nombre d'AT graves



LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les accidents du travail par grands secteurs d'activité en Nouvelle-Aquitaine en 2019 (% de l'ensemble des accidents du travail avec arrêt)



Les accidents de trajet en Nouvelle-Aquitaine

Le risque **accidents de trajet** est en hausse avec **7 058 cas en 2019** (6 921 en 2018), dont 458 incapacités permanentes ayant donné lieu à indemnités ou rentes en capital.

Le nombre **d'accidents du trajet mortels domicile/travail** est également en hausse avec 22 cas en 2019 (19 en 2018).



Zoom sur les accidents de trajet liés aux mobilités alternatives

Une étude menée sur la métropole bordelaise à la demande des partenaires sociaux siégeant à la CARSAT Aquitaine montre **une augmentation des accidents de trajet par véhicule 2 roues non motorisés** : de 2015 à 2021, la volumétrie de ces accidents est passée de 18.33% à 43.83%.

Accidents de trajet, de quoi parle-t-on ?

Un accident de trajet est un accident ayant entraîné une lésion à un salarié, survenu pendant le trajet effectué entre :

- **Sa résidence et son lieu de travail.**
- **Son lieu de travail et le lieu de restauration** où le salarié se rend pendant la pause repas.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les maladies professionnelles du régime général en Nouvelle-Aquitaine en 2019

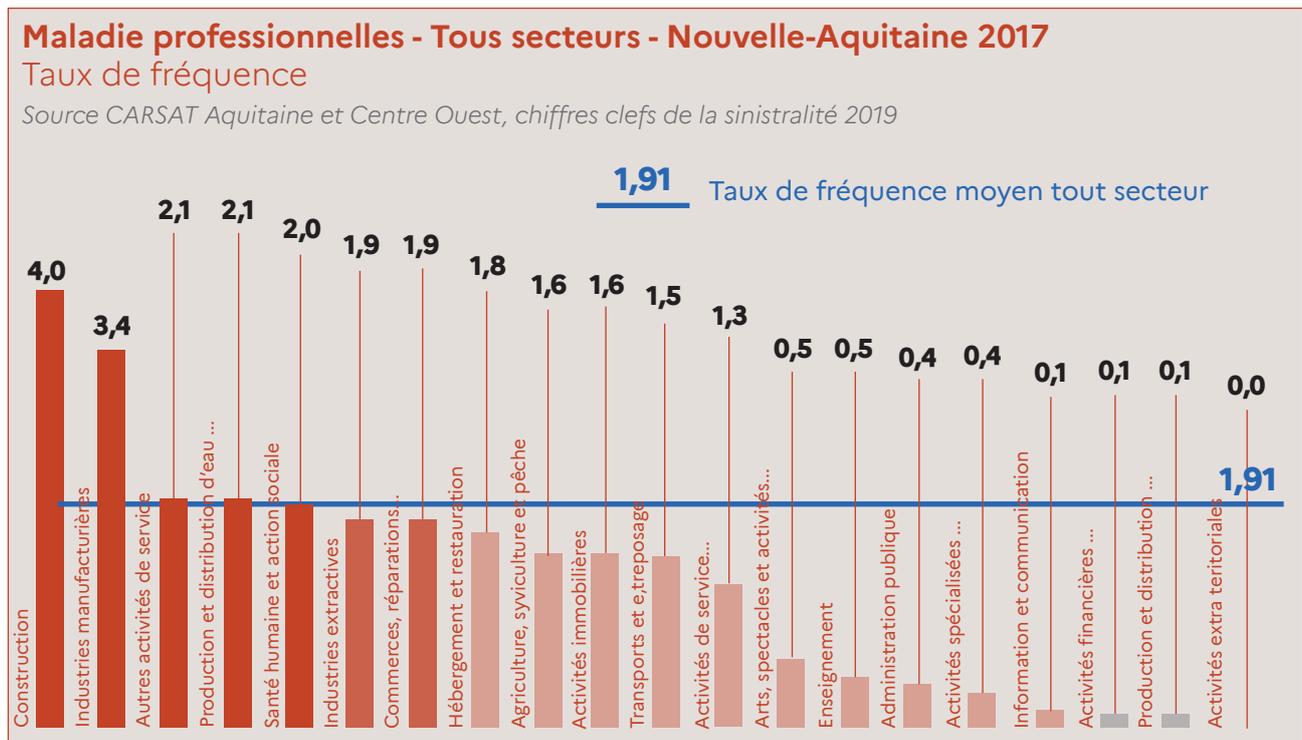
	Evolution 2018/2019
2915 maladies professionnelles 2019 avec ou sans arrêt (y compris les MP avec recours 100% et celles imputées sur les comptes globaux)	- 56%
5041 maladies professionnelles ayant une indemnisation IJ ou IP en 2019	+ 7%
10 maladies professionnelles mortelles en 2019	- 44%
1.329 774 jours d'arrêts des maladies professionnelles en 2019 (toutes les MP sont retenues même si le premier arrêt est antérieur à l'exercice concerné)	+ 16%
77.377 180 € de prestations des maladies professionnelles en 2019 (sommes des prestations IJ, médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation) tout recours déduit	+ 17%
IF* = 3,2	+ 5%

*Indice de Fréquence : Nombre de MP avec arrêt (ayant une indemnisation IJ ou IP dans l'année) pour 1000 salariés

Le nombre de maladies professionnelles ayant une indemnisation journalière (IJ) ou incapacité permanente (IP) progresse de **7%** en 2019 pour atteindre **5 041 cas** (4 709 en 2018).

Pour **87%** d'entre elles, il s'agit d'une affection des articulations.

13



Les taux de fréquence des maladies professionnelles sont à analyser avec vigilance, en raison du délai entre la situation de travail et leur survenue, sauf en ce qui concerne les TMS qui représentent la grande majorité des maladies professionnelles.

Les chiffres clefs de la sinistralité en Nouvelle-Aquitaine en 2019, CARSAT Aquitaine et Centre Ouest

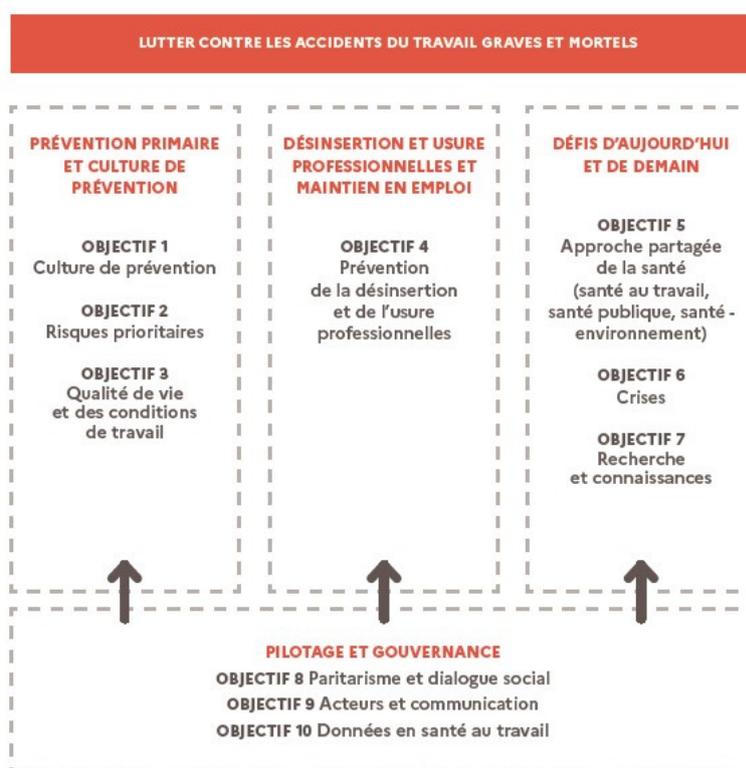
PANORAMA SYNTHÉTIQUE

UN PLAN RÉGIONAL ARTICULÉ AUTOUR D'AXES STRATÉGIQUES

Le quatrième plan régional Nouvelle-Aquitaine est structuré autour des axes stratégiques définis par le PST4 suivants :

1. Renforcer la prévention primaire et la culture de prévention
2. Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernés
3. Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain
4. Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Le détail des actions sur chacune des thématiques est consultable en annexe ou sur demande.



PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE TRANSVERSAL : LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS



Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail Nouvelle-Aquitaine (CROCT) a souhaité que la lutte contre les accidents du Travail graves et mortels soit un objectif qui irrigue l'ensemble du plan.

Améliorer la connaissance sur les situations et circonstances à risques, en Nouvelle-Aquitaine

Afin d'améliorer la connaissance sur les circonstances de ces accidents et in fine de proposer des actions de prévention adéquates, les données des différents partenaires seront centralisées dans le cadre du groupe de travail dédié au diagnostic territorial santé au travail Nouvelle-Aquitaine du PRST 4 : un focus sur les accidents du travail graves et mortels sera proposé.

D'autres groupes de travail souhaitent mieux connaître les circonstances et situations à risques :

- le groupe de travail **risque routier** avec la réalisation d'un diagnostic du **risque lié aux mobilités alternatives**, sur plusieurs territoires de la région ;
- le groupe de travail **chute de hauteur** et de **plain-pied** avec la réalisation d'un diagnostic de la **sinistralité hors BTP** afin de permettre un ciblage spécifique des secteurs envers lesquels mener des actions.

Enfin, la présentation des accidents du travail graves et mortels issus des remontées du Système d'Inspection du Travail sera effectuée lors de chaque CROCT, afin de permettre de **mieux partager les informations**, de **suivre la réalité de la sinistralité en continu** et de mettre en place des actions spécifiques, brèves et ciblées (ex : filières bois, importante en Nouvelle-Aquitaine et accidentogène).

Différents groupes de travail du PRST4 concourent à la déclinaison du plan national de prévention des accidents du travail graves et mortels :

- De nombreux accidents graves ou mortels surviennent alors que les causes d'accidents et les mesures de prévention qui y sont associées sont connues.

Ces risques sont identifiés et un certain nombre d'accidents devraient pouvoir être évités si une démarche de prévention était menée : le groupe de travail sur la culture de prévention et le document unique d'évaluation des risques professionnels participe pleinement à lutter contre les accidents du travail graves et mortels.

- Le groupe de travail dédié à la communication sera un vecteur pour sensibiliser et prévenir les accidents du travail graves et mortels.
- Les acteurs du dialogue social sont également des relais pour atteindre cet objectif : le groupe de travail sur le dialogue social et le paritarisme en santé au travail œuvrera également en faveur de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels.

- Les risques prioritaires et fortement accidentogènes que sont les chutes de hauteur et de plain-pied et le risque routier font l'objet de deux groupes de travail spécifiques. L'intégralité de leurs actions concourt à prévenir les accidents du travail graves et mortels.

Par ailleurs, le CROCT Nouvelle-Aquitaine a souhaité qu'une attention particulière soit portée aux publics vulnérables : jeunes, nouveaux arrivants, intérimaires. Ainsi, ce public fait l'objet d'une prise en compte dans les travaux de différents groupes (culture de prévention et DUERP, risque routier, risque de chute de hauteur et de plain-pied).

Les actions du PRST 4 concourant à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels sont identifiées, dans le PRST4, par un label.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 1

Culture de prévention et document unique d'évaluation des risques

L'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail confirment l'objectif de développer la culture de prévention en entreprise : l'évaluation des risques constitue la pierre angulaire de toute démarche de prévention des risques professionnels. La loi précitée met l'accent sur les acteurs contribuant à cette évaluation.

Cette évaluation des risques se concrétise par l'élaboration du document unique d'évaluation des risques (DUERP) qui constitue un préalable indispensable à la définition d'actions de prévention dans les entreprises.

Le PRST 4 vise à accompagner ces ambitions.



Actions à mettre en place

- 1.** Donner du sens au document unique afin qu'il constitue un véritable instrument au service de la prévention en diffusant, auprès des acteurs contribuant à l'évaluation des risques, la réglementation telle qu'issue de la loi du 2 août 2021.
- 2.** Développer une véritable culture de prévention en proposant une information et des messages sur la culture de prévention avant l'entrée sur le marché du travail ou au moment de la création d'entreprise.
- 3.** Communiquer sur les outils d'aide à l'évaluation des risques déjà existants (OIRA, outils OPPBTP, SPST,...).

FICHE ACTIONS 2

Améliorer les conditions d'hébergement des saisonniers en Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine connaît une problématique récurrente liée à l'hébergement des travailleurs saisonniers, faisant écho à ses spécificités.

Cette difficulté concerne différents territoires et secteurs d'activité (agriculture, agro-alimentaire, tourisme...) de la région.

Cette situation donne lieu à plusieurs conséquences parmi lesquelles des situations d'hébergement dégradées, pouvant parfois être indignes. Cela a un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs.

En outre, cette problématique implique d'autres enjeux, que ce soit pour les employeurs (attractivité des métiers, turn over, santé et la sécurité des travailleurs, etc.) et pour les territoires concernés (attractivité économique, santé et sécurité publique, etc.).

Aussi, le CROCT Nouvelle-Aquitaine a souhaité inscrire pour la première fois cette thématique dans le cadre du PRST, afin d'apporter des réponses innovantes, concertées et coordonnées avec la diversité des parties prenantes pour améliorer les conditions d'hébergement, et in fine la santé des travailleurs concernés

FICHE ACTIONS 3

Prévenir les risques liés à l'amiante

Les produits chimiques peuvent provoquer des effets insidieux après des années d'exposition du travailleur à de faibles doses, voire plusieurs années après la fin d'exposition. Tel est le cas pour l'amiante avec des effets cancérogènes avérés. Or, les difficultés rencontrées sur le terrain pour la définition et la mise en œuvre de mesures de prévention sont encore nombreuses.

Aussi, la mise en place d'actions coordonnées de sensibilisation, d'information et d'accompagnement, en particulier pour les populations vulnérables, est indispensable.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

En outre, dans le cadre de la nouvelle réglementation relative au repérage de l'amiante avant travaux, un accompagnement des acteurs confrontés à l'amiante doit permettre une meilleure appropriation et une sécurisation des protocoles d'interventions.



Actions à mettre en place

1. S'assurer de l'intégration du risque amiante dans le réseau régional de formation
2. Sensibiliser les entreprises de second œuvre, et les maîtres d'ouvrage (notamment industrie de la chimie) et le réseau des référents amiante des SPST
3. Aides techniques et état des lieux de la collecte de déchets amiantés en Nouvelle-Aquitaine

FICHE ACTIONS 4

Prévenir les risques liés à la silice

Depuis le 1^{er} avril 2021, les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont classés comme étant cancérogènes.

En France, ce sont plus de 300 000 travailleurs qui sont exposés directement ou indirectement (sous forme de poussière) à la silice cristalline dans plusieurs secteurs d'activités (bâtiments et travaux publics, fonderie, verrerie, céramique, fabrication de prothèses dentaires, cimenterie, mines et carrières, filtration viticole, etc.).

Ce risque ancien d'exposition aux poussières est souvent ignoré car méconnu. Ses effets sont différés, donc peu perceptibles. Pourtant, ces expositions peuvent être à l'origine de maladies allant de handicapantes à mortelles.



Actions à mettre en place

1. Sensibiliser les professionnels du BTP et autres que BTP, aux risques sanitaires, à la substitution et aux moyens de prévention
2. Identifier les secteurs d'activités concernés, établir un état des lieux en matière d'empoussièrément aux postes
3. Réaliser un retour d'expérience afin d'outiller les préventeurs
4. Suivi individuel des santé : mettre en place les recommandations 2021 de la Haute Autorité de Santé

FICHE ACTIONS 5

Mieux connaître les expositions liées aux nanomatériaux afin de favoriser leur prévention

Le PRST4 vise à poursuivre les actions menées depuis le PRST2 Limousin et Poitou-Charentes sur les nanomatériaux, qui sont classés par l'OSHA* comme risques émergents depuis 2009. Dans le cadre du PRST3, un réseau actif de préventeurs a été constitué sur toute la région Nouvelle-Aquitaine, afin de repérer les salariés exposés.



Actions à mettre en place

1. Assurer une veille
2. Repérer les salariés exposés en privilégiant les TPE-PME et en ciblant les procédés innovants, les expositions au dioxyde de titane nanométrique.
3. Capitaliser les données d'expositions recueillies, et communiquer.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 6

Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

Le risque de chute, inhérent à l'activité humaine, représente un tiers des accidents du travail, toutes branches confondues. Les conséquences des accidents, notamment lors des chutes de hauteur, sont la plupart du temps graves.

Dans le milieu professionnel, l'exposition au risque de chute de plain-pied est permanent et le risque de chute de hauteur est très fréquent, notamment le risque de chute de faible hauteur. Les situations d'exposition au risque sont diverses et la prévention de ce risque repose sur une évaluation souvent perfectible.

Si la prévention de ce risque fait systématiquement partie des actions prioritaires des préventeurs depuis plusieurs années et est un axe de travail récurrent des partenaires sociaux notamment dans le cadre des précédents plans santé, le CROCT Nouvelle-Aquitaine a souhaité inscrire cette thématique de travail dans le cadre du PRST 4 afin de poursuivre les efforts coordonnés, et de tenter d'identifier de nouvelles pistes d'actions partenariales tendant à améliorer la prévention de ce risque.



Actions à mettre en place

1. Réaliser un diagnostic fin de la sinistralité en région hors BTP, liée aux chutes
2. Développer des outils permettant d'évaluer la compétence de travailler en hauteur
3. Sensibiliser sur le recours aux escabeaux
4. Définir un cahier des charges de la phase coordination conception

FICHE ACTIONS 7

Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

En Nouvelle Aquitaine, les RPS sont actuellement à un haut niveau de préoccupation avec de plus en plus de situations avérées ou relevant d'alertes. Les facteurs de risques constatés sur le territoire néo-aquitain sont soit persistants mais amplifiés, soit nouveaux avec des effets à long terme encore difficiles à appréhender.

Le besoin d'une maîtrise plus approfondie du sujet concerne toutes les cibles du territoire.

Pour soutenir le passage à l'action dans les entreprises et la co-construction de solutions, les approches actuelles méritent d'être mieux diffusées, complétées et tournées le plus possible vers la prévention primaire puisqu'actuellement, c'est la prévention tertiaire qui reste la plus soulignée sur le territoire néo-aquitain.



Actions à mettre en place

1. Faciliter l'appropriation par les entreprises des méthodes et outils d'évaluation des RPS
2. Elaborer un outil de prévention des RPS en amont des évolutions organisationnelles
3. Consolider l'animation régionale du réseau des intervenants spécialisés
4. Retour d'expérience entre les membres du groupe

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 8



Prévenir les risques routiers

Jebalise : travaux signalés, tous protégés !

Pour prévenir les risques d'accidents du travail liés aux chantiers temporaires de route et de bords de route, les préventeurs en région Nouvelle-Aquitaine ont créé, dans le cadre du PRST 3, une **application mobile** et un site internet visant à dématérialiser et à faciliter la pose de la signalisation de ces chantiers : **Jebalise, travaux signalés, tous protégés !**



A l'issue du PRST3, **plus de 10 000 utilisateurs** étaient recensés.

Le PRST4 poursuivra les travaux menés sur cette application afin de continuer à la développer pour l'optimiser et amplifier son utilisation.

Risque routier lié aux mobilités alternatives



Le développement de l'offre en moyens de transports alternatifs, la prise de conscience écologique, l'engorgement des centres-villes et, plus récemment, la crise sanitaire et l'augmentation du coût du carburant, conduisent à une mutation des modes de déplacement vers les déplacements doux.

La politique publique en matière de déplacements incite à l'usage de ces modes de transports (loi d'orientation des mobilités - LOM du 24/12/2019, etc.).

Cette évolution des usages se traduit par des effets visibles sur la sinistralité. Au niveau national, les statistiques 2021 de la sécurité routière déplorent un nombre de décès en vélo qui, pour la première fois, dépasse la barre des 200 morts.

En Nouvelle-Aquitaine, une étude menée sur la métropole bordelaise à la demande des partenaires sociaux siégeant à la CARSAT Aquitaine montre que de 2015 à 2021, la volumétrie d'accidents de trajet par véhicule deux roues non motorisés est passée de **18.33 à 43.83%**.

On constate, dans les faits, que certaines entreprises peuvent dissuader leurs salariés d'utiliser ces moyens de transports, en raison du risque perçu.

Fort de ces constats, le CROCT Nouvelle-Aquitaine a décidé d'inscrire pour la première fois cette thématique dans le cadre du plan d'actions du prochain plan régional, afin d'accompagner l'évolution des usages, en sécurité.



Actions à mettre en place

1. Développer la connaissance et mobiliser les différentes forces vives en faveur de la prévention de ce risque pour les travailleurs
2. Sensibiliser le monde de l'entreprise, afin d'accompagner, en sécurité, la mutation des usages
3. Mieux former les utilisateurs
4. Sensibiliser les jeunes, utilisateurs de ces engins, notamment pour les travailleurs des plateformes

FICHE ACTIONS 9

Troubles musculo-squelettiques /Usure Professionnelle /Qualité de Vie et des Conditions de Travail « TUQ »

Dans le cadre du quatrième plan santé au travail de Nouvelle-Aquitaine, le CROCT a proposé le rapprochement des enjeux de TMS, d'usure professionnelle et de Qualité de Vie et des Conditions de Travail. Ce rapprochement implique de construire et de partager une vision dynamique et préventive de la santé au travail.

Les TMS restent la 1ère cause de maladies professionnelles et représentent une grande part des motifs d'inaptitude médicale. L'usure professionnelle, encore plus largement, vient perturber la poursuite et bonne fin de carrières dans les secteurs exposés, d'autant plus directement lorsqu'elle est couplée à des désavantages socio- professionnels comme le manque de qualifications, le genre, etc.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE PRÉVENTION

Cet état de fait s'inscrit dans un contexte complexe de maintien en emploi des seniors et d'allongement de la vie professionnelle.

Si certains métiers sont statistiquement plus exposés que d'autres, les conditions réelles d'exercice sont à interroger car de premières expériences de QVCT ont montré leurs effets positifs sur la prévention des risques professionnels, sur le maintien en emploi des personnes fragiles, sur l'épanouissement tout au long de la carrière.

L'ANI du 9 décembre 2020 précisant la transition de la QVT vers la QVCT invite par ailleurs le PRST4 à prolonger les travaux déjà engagés sur ce vaste thème dans la région.



Actions à mettre en place

1. Intervention / transformation

Situer la QVCT dans les démarches de performance environnementale / globale / durable ; étudier l'opportunité et de faisabilité de la création d'un Index UP et favoriser la création d'espaces de discussion en entreprises

2. Plaidoyer

Évaluer et capitaliser les démarches réussies pour les mettre à disposition des acteurs ; les rendre visibles auprès des branches et acteurs relais

3. Pédagogie

Faire mieux connaître aux entreprises les enjeux, les acteurs, les aides et les méthodes d'action



Les travaux d'ores et déjà menés en région sur la QVCT dans le cadre du PRST 3

Mise en place d'actions de sensibilisation auprès d'un public divers : partenaires sociaux, acteurs des territoires, entreprises, managers, etc.

Construction d'une définition partagée de la QVT puis production d'une plaquette de sensibilisation.

Animation de manifestations de promotion de cette plaquette sur cinq sites de la région.

Analyse de la question du numérique et des accords d'entreprise.

Conception d'une boîte à outils QVT à destination des entreprises composée de 6 fiches pratiques et organisation de 5 web conférences de présentations et de témoignages d'entreprises sur cinq sites de la région.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 2 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

PRÉVENTION DE L'USURE, MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES CONCERNÉS

FICHE ACTIONS 10

Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Pour réduire le risque de perte d'emploi en raison d'un problème de santé et de handicap, la loi du 2 août 2021 et les décrets d'application n° 2022-372 et 2022-373 du 16 mars 2022 viennent renforcer les moyens de prévention de la désinsertion professionnelle.

Le PRST4, dans son axe 2, objectif 4 vise à mieux coordonner les actions des partenaires du champ du maintien en emploi. Le renforcement de la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle et le repérage précoce des salariés concernés par un risque de désinsertion professionnelle permettent, dans une logique de parcours, une prise en charge adaptée des salariés dans le cadre d'une meilleure connaissance et d'un partage des dispositifs existants.

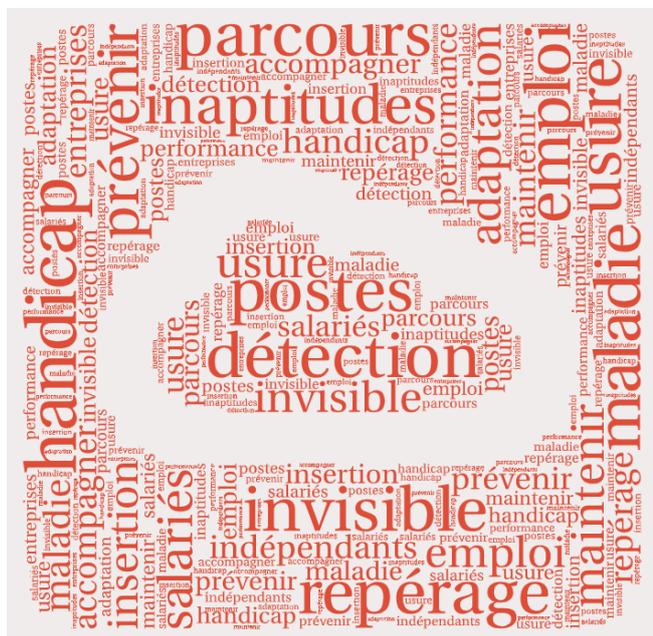
En Nouvelle Aquitaine, de nombreux travaux sont menés, depuis plusieurs années dans le champ du maintien en emploi (SPST, ARACT, AGEFIPH, structures d'insertion, partenaires sociaux) en lien avec le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH).

La poursuite des actions sur les territoires et les expériences acquises dans le précédent PRST3 serviront à accentuer et enrichir les actions du PRST4.



Actions à mettre en place

1. Prévenir l'usure professionnelle en favorisant la diversité des parcours, le maintien en emploi et rendre plus lisibles les dispositifs de maintien en emploi
2. Développer le repérage précoce par une meilleure coordination des professionnels de santé
3. Mieux accompagner les indépendants en cas de difficultés de santé et de maintien de leur activité professionnelle



PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 3 : ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

FICHE ACTIONS 12

Prévention du risque lié radon

Le radon est un gaz radioactif naturel à caractère cancérogène certain pour l'homme (cancer du poumon). La région Nouvelle-Aquitaine est impactée par la présence de radon, notamment dans l'ex-Limousin et les zones limitrophes, sud Vienne, nord des Deux-Sèvres, ainsi que dans le sud des Pyrénées-Atlantiques.

Depuis 2018, il existe une obligation d'évaluer le risque lié au radon dans tous les lieux de travail en rez-de-chaussée ou sous-sols et certains lieux spécifiques. Or, ce risque est méconnu par les entreprises. Les situations d'expositions ne sont donc pas identifiées. Par ailleurs, les préventeurs eux-mêmes peuvent être peu sensibilisés.



Actions à mettre en place

- 1.** Améliorer la prise en compte du risque radon par les acteurs de la prévention et par les entreprises
- 2.** Développer l'intégration du risque radon dans l'évaluation des risques des entreprises
- 3.** Développer l'intégration du risque radon dans les fiches d'entreprises réalisées par les services de prévention et de santé au travail
- 4.** Développer l'accompagnement des entreprises dans leur évaluation et dans la mise en place des moyens de prévention

FICHE ACTIONS 13

Veille sur les risques émergents

Les préventeurs et les acteurs de la santé publique constatent, sur le terrain, la présence de risques ou agents nouveaux.

Des situations pouvant entraîner des risques, nouveaux ou non, sont également constatées avec notamment la digitalisation du travail (l'usine du futur, les exosquelettes, l'intelligence artificielle, big data, déploiement massif du télétravail pendant la crise, les robots collaboratifs, le travail flexible, les objets connectés ...), la transition écologique, les changements climatiques, etc.

Des travaux riches et partenariaux ont été menés dans le cadre du PRST 3 et ont permis d'améliorer la connaissance sur certains risques et d'en améliorer la détection.

Le déploiement à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine de Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales tels qu'issus de l'instruction du 21 décembre 2021 relative aux pathologies professionnelles et environnementales constitue une nouvelle source potentielle de détection de ces risques.



Actions à mettre en place

- 1.** Mettre en place un réseau de sentinelles : veille technique
- 2.** Se servir des outils permettant de détecter ces risques : veille sanitaire
- 3.** Mettre en place une conférence permanente des risques émergents et situations préoccupantes.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

FICHE ACTIONS 13

Dialogue social et paritarisme en santé au travail

Le dialogue social, protéiforme, inclut, selon la définition de l'OIT, tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échanges d'informations entre ou parmi les représentants du gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique économique et sociale.

Sur le domaine de la santé au travail et des conditions de travail, plusieurs espaces de dialogue existent, à différents niveaux. Or, à chaque forme et espace correspondent des modes de relations différents et des besoins en outillages différents.

En outre, la loi du 2 août 2021 est venue renforcer le dialogue social sur la santé au travail. Il convient donc d'accompagner ce mouvement en faveur du dialogue social et du paritarisme sur la santé au travail en proposant des solutions adaptées à chaque espace, forme de dialogue social.

Après un travail visant à mieux connaître et à rendre lisibles les espaces de dialogue social pouvant porter sur la santé au travail en Nouvelle-Aquitaine, le plan d'actions propose d'accompagner, d'outiller les cibles suivantes :

- le CRPST* en Nouvelle-Aquitaine, nouvelle instance issue de la loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021 ;
- les CSE* afin de les outiller sur leurs prérogatives en santé au travail, d'agir sur le contenu de la formation des élus en lien avec une expérimentation menée dans le PRST 3 des Hauts-de-France, et de promouvoir les Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail dans les entreprises non soumises à obligation.
- les ODDS* : mobiliser les ODDS de la région afin de s'en servir de levier en faveur de la prévention de la santé au travail et de la lutte contre les AT graves et mortels et outiller et appuyer les présidents des ODDS de la région
- les entreprises dépourvues d'instances en appuyant la négociation collective sur la santé au travail dans celles-ci et en se servant des commissions paritaires régionales comme vecteur de circulation de l'information sur la santé au travail et la lutte contre les accidents du travail graves et mortels.

PANORAMA SYNTHÉTIQUE

AXE STRATÉGIQUE 4 : CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

GROUPES SUPPORTS À L'ENSEMBLE DU PLAN

FICHE ACTIONS 14

Diagnostic territorial Santé au travail

Le diagnostic territorial en santé au travail est un préalable indispensable pour le choix des actions à inscrire dans le PRST.

En Nouvelle-Aquitaine, un diagnostic territorial santé au travail a été produit avec des limites constatées et l'ambition de proposer un nouveau diagnostic plus attractif, plus pratique et davantage utilisé par tous les acteurs du PRST 4 et de la santé au travail.



Actions à mettre en place

1. Construire un diagnostic, centre de ressources de santé au travail en Nouvelle-Aquitaine, avec une attention particulière pour les accidents du travail graves et mortels et en identifiant les spécificités régionales : le mettre à disposition des groupes de travail et des acteurs de la santé au travail.
2. Créer et mettre à disposition le diagnostic avec un outil qui facilite l'accès aux données.

FICHE ACTIONS 15



Faire de la communication un levier en faveur de la prévention

La communication apparaît dans le PST 4 et dans le plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels comme un vecteur permettant d'agir en faveur de la prévention. Aussi, il a été décidé de travailler collectivement sur cet axe dans le cadre de ce quatrième plan.

Les actions proposées visent tant à répondre aux besoins internes à l'écosystème du PRST qu'aux besoins externes afin de mieux faire connaître le plan, en ayant une communication partagée et non atomisée et en utilisant la communication comme un levier à part entière visant à prévenir les accidents du travail graves et mortels.

FICHE ACTIONS 16

Evaluer le PRST 4

Dans le cadre du bilan du troisième plan régional Nouvelle-Aquitaine, les partenaires sociaux membres du CROCT ont souhaité que l'évaluation du prochain plan fasse l'objet d'une attention particulière pour le 4^{ème} plan, dès sa phase de conception.

Il s'agit de mieux pouvoir suivre et évaluer les résultats des actions du plan.

Cette nécessité répond à plusieurs enjeux, dont notamment, celui de rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées aux actions du PRST, de mieux communiquer sur les résultats du plan, de pouvoir réorienter éventuellement les actions du plan à mi-parcours et de développer une culture d'évaluation pour les acteurs du PRST 4.

LISTE DES FICHES ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

Favoriser la culture de prévention,
accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention

1. Culture de prévention et document unique d'évaluation des risques ;
2. Améliorer les conditions d'hébergement des saisonniers en Nouvelle-Aquitaine ;

Accorder une priorité aux principaux risques professionnels

3. Prévenir les risques liés à l'amiante ;
4. Prévenir les risques liés à la silice ;
5. Mieux connaître les expositions aux nanomatériaux afin de favoriser leur prévention ;
6. Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied ;
7. Prévenir les risques psychosociaux (RPS) ;
- 8.1. Prévenir les risques routiers liés aux chantiers temporaires de route et de bords de route ;
- 8.2. Prévenir les risques routiers liés aux mobilités alternatives ;

Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel

9. Troubles musculo-squelettiques /Usure Professionnelle /Qualité de Vie et des Conditions de Travail « TUQ ».

AXE STRATÉGIQUE 2

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

PRÉVENTION DE L'USURE, MAINTIEN DANS L'EMPLOI

ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES CONCERNÉS

Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi

10. Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Encourager le développement d'une approche partagée de la santé

(santé publique, santé au travail, santé-environnement)

11. Prévention du risque lié au radon

Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents

12. Veille sur les risques émergents

AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION

DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

13. Dialogue social et paritarisme en santé au travail

GROUPES DE TRAVAIL SUPPORT À L'ENSEMBLE DU PLAN

14. Diagnostic territorial Santé au travail
15. Faire de la communication un levier en faveur de la prévention
16. Evaluation du PRST 4

GLOSSAIRE

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANDRH Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines

AT Accidents du Travail

ATMP Accidents du travail et maladies professionnelles

ARACT Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail

ARS Agence Régionale de Santé

BDES Base de données économiques et sociales

BE Bureau d'étude

BOP 111 Budget Opérationnel de Programme 111
(budget relatif à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail)

BTP Bâtiment et travaux publics

CARSAT Caisse d'assurance retraite et de santé au travail

CISSCT Collège inter entreprise de sécurité, de santé et des conditions de travail

CFA Centre de formation des apprentis

CLS Contrat local de santé

COG Convention d'objectifs et de gestion (entre l'Etat et les caisses)

Coordination SPS Coordination Sécurité et Protection de la Santé

CPOM Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
(contrat conclu entre le Service de Prévention et de Santé au Travail, la DREETS et la CARSAT)

CPRI Commission paritaire régionale interprofessionnelle

CPRIA Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

CSE Comité social et économique

CSSCT Commission santé, sécurité et conditions de travail

CRPPE Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales

CT Conditions de travail ou code du travail

CREFOP Comité régional de l'emploi de la formation de l'orientation professionnelles

CRPST Comité régional de prévention et de santé au travail

CROCT Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

DCE Dossier de consultation d'entreprises

DEETS Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DEETS-PP Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DGT Direction Générale du Travail

DIUO Dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage

DMP Dossier médical partagé

DMST Dossier médical en santé au travail

DRAAF Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

EE Entreprises extérieures

EU Entreprise utilisatrice

GLOSSAIRE

EPFH Egalité professionnelle femmes/hommes

EPC Equipement de protection collective

EPI Equipement de protection individuelle

IDEST Infirmier de santé au travail

IT Inspecteur du travail

FACT Fonds pour l'amélioration des conditions de travail

FNTR Fédération nationale des transporteurs routiers

INRS Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

IPRP Intervenant en prévention des risques professionnels

IRP Instances représentatives du personnel

GAST Groupe d'alerte en santé travail

GPRO Groupe permanent régional d'orientation

GT Groupes de travail

HAS Haute Autorité de Santé

MCE Maladies Chroniques Evolutives,

MCP Maladie à caractère professionnel

MEE Maintien en Emploi

MFR Maisons et familles rurales

MOA Maître d'ouvrage

MOE Maître d'œuvre

MP Maladies professionnelles

MSA Mutualité sociale agricole

ODDS Observatoire Départemental du Dialogue Social

ONISR Observatoire national interministériel de la sécurité routière

OP Organisation professionnelle

OPC Ordonnancement, planning et coordination

OPPBT Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

ORS Observatoire Régional de Santé

OS Organisation salariale

OSHA Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

OTRE Organisation des transporteurs routiers européens

PASI Passeport sécurité intérim

PAPRIACT Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

PGC Plan général de coordination

PDP Prévention de la Désinsertion Professionnelle

PME Petites et moyennes entreprises

PNA Plan national d'actions de l'Inspection du travail (décliné en plan régional et départemental PRA/PDA)

PSST Plan santé et sécurité au travail pour la MSA (régime agricole)

GLOSSAIRE

PQNA Pays et quartiers Nouvelle-Aquitaine (centre de ressources sur le développement territorial)

PRST Plan Régional Santé Travail

PST Plan Santé Travail

QVCT Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RAAT Rapport de repérage avant amiante

RJ Registre journal

RPS Risques psychosociaux

RNV3P Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

RSE Responsabilité sociétale des entreprises

SAP Services à la personne

SPSTI Services de prévention et de santé au travail inter-entreprises

SPE Service Public de l'Emploi

SST Services de santé au travail ou santé sécurité au travail

SPF Santé Publique France

TPE Très petites entreprises

TMS Troubles musculo-squelettiques

TUQ TMS/ Usure professionnelle / Qualité de vie et conditions de travail

UMIH Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

URPS Union régionale des professionnels de santé

UP Usure professionnelle

